

Trois ans de crise politique violente au Burundi

Voice of America, 15 mai 2018 Le Burundi, qui organise jeudi un référendum constitutionnel devant permettre au président Pierre Nkurunziza de rester au pouvoir, est plongé depuis trois ans dans une grave crise politique qui a fait au moins 1.200 morts et plus de 400.000 réfugiés. [Photo : La police charge des manifestants anti-troisième mandat, le 20 mai 2015 à Bujumbura.]

Ces violences ont fait ressurgir le spectre de la guerre civile (300.000 morts entre 1993 et 2006) qui a conduit la Cour pénale internationale (CPI) à ouvrir une enquête sur des crimes contre l'humanité présumés. Manifestations Le 26 avril 2015, des milliers de personnes bravent l'interdiction de manifester au lendemain de la désignation de M. Nkurunziza par son parti, le CNDD-FDD, comme candidat à la présidentielle, après dix ans de pouvoir. Commencent six semaines de manifestations quasi-quotidiennes à Bujumbura, souvent violemment réprimées. L'opposition juge ce troisième mandat contraire à la Constitution et à l'accord d'Arusha, qui a mis fin à la guerre civile. M. Nkurunziza considère que son premier mandat obtenu en 2005 ne compte pas, car octroyé par le Parlement dans le cadre d'un mécanisme de sortie de guerre civile. Putsch avorté, reprise en main Le 13 mai 2015, une tentative de putsch menée par l'ancien chef d'état-major échoue. M. Nkurunziza limoge ses ministres de la Défense et des Relations extérieures. Le 28 juin, le président de l'Assemblée nationale, Pie Ntavyohanyuma, annonce sa défection depuis Bruxelles à la veille d'élections législatives boycottées par l'opposition. Son départ s'ajoute à une longue liste d'opposants, journalistes, membres de la société civile ou cadres frondeurs du CNDD-FDD contraints à l'exil. Le 21 juillet, M. Nkurunziza est réélu. Attaques ciblées Commence alors une série d'attaques ciblées faisant craindre un cycle incontrôlable de représailles. Le 2 août, le général Adolphe Nshimirimana, bras droit du président Nkurunziza, est tué dans une attaque à la roquette au nord de Bujumbura. Le lendemain, le militant des droits de l'Homme Pierre-Claver Mbonimpa est blessé par balle. Le 15 août, un ex-chef d'état-major, le colonel Jean Bikomagu, figure du camp tutsi pendant la guerre civile, est assassiné. Le 11 décembre, au moins 87 personnes sont tuées dans des attaques coordonnées de plusieurs camps militaires, entraînant des exécutions sommaires en retour. En avril 2016, le général tutsi Athanase Kararuzza et son épouse sont tués. Risque de "génocide" Fin juillet, le Conseil de sécurité autorise le déploiement de 228 policiers de l'ONU, mais cette résolution est rejetée par Bujumbura. En septembre, une mission d'enquête de l'ONU accuse le gouvernement de graves violations des droits, mettant en garde contre un "grand danger de génocide". Le 27 octobre, le Burundi notifie sa décision de quitter la CPI. Il deviendra un an plus tard le premier pays à en partir. Appels au viol d'opposantes Le 30 décembre, M. Nkurunziza annonce qu'il pourrait se présenter à la présidentielle de 2020 si le "peuple le demande". En janvier 2017, Human Rights Watch accuse des membres des Imbonerakure, la ligue des jeunes du parti au pouvoir, d'avoir tué, torturé ou molesté des dizaines de personnes. En avril, l'ONU dénonce les appels au viol d'opposantes par les Imbonerakure. Enquête de la CPI Le 29 septembre, l'ONU décide de prolonger d'un an le mandat d'une commission d'enquête, malgré le refus de Bujumbura. Le 26 octobre, le gouvernement adopte un projet de révision de la Constitution permettant au président de briguer deux nouveaux mandats de sept ans. Le 9 novembre, la CPI autorise l'ouverture d'une enquête sur des crimes contre l'humanité présumés, à la demande de l'ONU. Répression accrue Mi-avril, un mois du référendum constitutionnel, Human Rights Watch dénonce une répression accrue et des exactions à l'approche du scrutin. Une semaine plus tard un décret autorise à faire campagne pour le "oui" ou le "non", mais prévoit une peine de prison en cas d'incitation à l'abstention. Le 26, un militant est condamné à 32 ans de prison pour avoir participé aux manifestations contre le troisième mandat présidentiel. Le 4 mai, les autorités suspendent pour six mois les radios internationales BBC et VOA. Avec AFP

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});